

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_4_13

L' an deux mille vingt trois, le lundi 03 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Polyvalente - Saint André de Cruzières, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 24 Mars 2023

Présents : 27

Titulaires : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Modalités de soutien
aux Maisons d'Assistantes
Maternelles - MAM**

Pouvoirs :

Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques a donné pouvoir à Madame DESCHANELS Georgette
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane RAYNARD

Mme Christiane RAYNARD, Vice-Présidente en charge de l'action sociale présente les modalités de conventionnement avec les Maisons d'Assistantes Maternelles présentes sur le territoire.

Les Maisons d'Assistantes Maternelles participent activement à l'accueil des jeunes enfants sur le territoire. Elles étaient jusqu'à présent soutenues par la collectivité dans le cadre d'une convention annuelle.

Aujourd'hui, il est proposé :

- de s'engager par une convention pluri-annuelle en lien avec la durée de la Convention Territoriale Globale à savoir 2023 _ 2026.

- moduler le financement en fonction du projet (nombre de places notamment), sans diminution de financement par rapport à l'année 2022.

	Montant pour 2023 - 2026
MAM Les lutins de la plaine – Beaulieu	3 000 €
MAM Les P'tites grenouilles – Chambonas	2 200 €
MAM Les Parpaillous – Saint-Paul-Le-Jeune	2 200 €
MAM La Petite Maison – Les Vans	1 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les modalités de financement des MAM proposées, **AUTORISE** le Président à signer des conventions pour ce faire.

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Affiché le

ID : 007-200039832-20230403-D_2023_4_13-DE



Emis le 03/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le